UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2022-09-22-06-3

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 22 septembre 2022 -

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 27
Nombre de membres ayant donné procuration : 05
Nombre d'absents non représentés : 03
Quorum : 18 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le jeudi 22 septembre 2022 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

VI – Politiques de Ressources Humaines :

- **Listes des fonctions éligibles pour l'attribution des référentiels d'établissement et composantes 2021-2022 – modification/ajout**

APPROUVE pour l'année 2021-2022 les fonctions du référentiel comme suit :

- **Sur Référentiel Etablissement Parcoursup**

  STEE : 1h eqTD/100 dossiers dans la limite de 50h

- **Sur Référentiel Composante**

  SSH :
  Création : CIF Licence Sciences Humaines & Sociales - Responsable parcours CSAAR de Licence pro Valorisation des agro-ressources : 12h
  Modification de l'intitulé : Responsable de Mention Valorisation des agro ressources au lieu de responsable Licence pro

  STEE IUT des Pays de l'Adour :
  Création : CM Recherche : 20h

  STEE IUT Bayonne Côte Basque :
  Modification de volume : Directeur adjoint : de 36 à 60h pour 3 personnes

  EEI :
  Modification de volume : Référent pédagogique PEGASE : 10h au lieu de 20h

VOTE : POUR : 21 ABSTENTIONS : 11

Pau, le 26 septembre 2022
Le Président,

Laurent BORDES

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 05/10/2022